



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Jeudi 12 février 2015

L'an deux mille quinze, le douze février, à 16h, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 3 février 2015

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Raymond BIGLIA, Isabelle BLAS, Jean Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Bernard FEUILTAINE, Claude GUILLAUME, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Céline REYNAUD Hervé REYNAUD, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Jacques SAUVAN, Olivier TOURENG, Gilbert TREMOLET, Eric VANONI, Angelo VIVENZIO,.
En exercice : 22	
Présents : 18	<u>Excusés</u> : Philippe LEEUWENBERG, Laurent COMBEL, Jean Michel REY, Dominique YALOPOULOS
Votants : 18	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU
	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est Jean Aramburu.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS RAPIDES

1. Déchets : convention collecte des déchets électroménagers électriques et électroniques
2. Déchets : soutien collecte DEEE/Recylum
3. Déchets : attribution du marché de location du camion BOM
4. Enfance : convention de financement CAF pour le Relais d'Assistantes Maternelles
5. Tourisme : attribution du marché « réhabilitation de la via ferrata du Pas de l'échelle à Chalancon »
6. Abattoir : étude prospective en vue de l'agrandissement de la chambre froide
7. Personnel : Convention de partenariat CNFPT
8. Personnel : Mise à disposition d'un agent de la CCD à la Communauté des Communes du Val de Drôme
9. Agriculture : appel à projet pour la mesure 7.63 : "Actions de sensibilisation environnementales : animation Natura 2000 et des projets agri-environnementaux et climatiques".

B. QUESTIONS DIVERSES

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

A. DECISIONS RAPIDES

1. Déchets : convention collecte des déchets électroménagers électriques et électroniques

Le Vice-Président en charge des déchets expose :

Actuellement les déchets électroménagers électriques et électroniques de ménages (DEEE) sont collectés sur les 5 déchetteries par 2 sociétés privées. Toute l'organisation de cette filière est coordonnée par un éco-organisme agréé, « OCAD3E ». Ce dernier a obtenu le renouvellement de son agrément ministériel, pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. Afin de coïncider avec la durée du nouvel agrément, il est proposé aux collectivités de résilier de façon anticipée la convention qui nous lie avec OCAD3E et de signer une nouvelle convention à compter du 1/01/2015.

Il vous est donc demandé de valider cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide cette convention**
- **autorise le Président à signer la convention**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le :

Pas d'autre remarque.

2. Déchets : soutien collecte DEEE/Recylum

Le Vice-Président en charge des déchets expose :

Actuellement, les néons et lampes recyclables sont collectés sur les 5 déchetteries par la société Recylum. Cette filière est coordonnée par l'éco-organisme « OCAD3E ». Dans le cadre du renouvellement de l'agrément, il est proposé aux collectivités une nouvelle convention avec Recylum afin de pouvoir bénéficier de soutiens plus avantageux.

Il vous est donc demandé de valider cette convention et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide cette convention**
- **autorise le Président à signer la convention**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

Pas d'autre remarque.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

3. Déchets : attribution du marché de location du camion BOM

Le Vice-président en charge des déchets expose :

Dans le cadre de l'organisation du nouveau service de collecte, la CCD doit s'équiper d'un véhicule de collecte d'ordures ménagères adapté aux conteneurs semi enterrés.

Un appel d'offre ouvert pour la location d'un camion benne à ordures ménagères a été publié au BOAMP le 13/11/2014. La remise des offres était prévue le 05 janvier 2015 à 12h00.

Quatre sociétés ont remis une ou plusieurs offres. La commission d'appel d'offre, réunie le 12/02/2015, n'a pas pu retenir d'offre et déclare la procédure de passation du marché public infructueuse. Toutes les offres ont été éliminées, car jugées inappropriées. Aucune ne remplit les conditions du cahier des charges au regard des rayons de giration et braquage maximum imposés. Le maître d'ouvrage souhaite re-consulter des entreprises via un nouvel appel d'offre, sur un camion redimensionné, du fait de l'impossibilité d'apporter une solution répondant à la contrainte technique précitée.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres de déclarer la procédure de passation du marché public infructueuse.
- donne pouvoir au Président pour lancer une nouvelle consultation.
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de ces décisions.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

JP.Rouit précise qu'une nouvelle consultation sera relancée dès la semaine prochaine. Elle prévoira la fourniture d'un camion de dépannage (d'occasion) en attendant la location du camion définitif (neuf). Il ajoute que les 2 autres camions BOM seront vendus. Pour la place du Mazel à Die, des solutions devront être trouvées ; à ce stade rien n'est arrêté.

4. Enfance : convention de financement CAF pour le Relais d'Assistants Maternelles

Le Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse expose :

Le Relais Assistants Maternelles (RAM) est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfant à domicile. Il est animé par un agent qualifié qui assure deux missions principales : informer les parents et les professionnels et offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Par délibération du 24 mars 2010, les membres du Bureau avaient approuvé la passation d'une convention d'objectifs avec la CAF dans le cadre de la gestion du RAM dont la CCD a compétence.

Cette convention, a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et enfin de fixer les engagements

récioproques entre les cosignataires. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Relais Assistantes Maternelles.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2014, il convient d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2015 et d'autoriser le Président à la signer.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la gestion du RAM
- autorise le Président à signer la convention
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

D.Fernandez précise que cette nouvelle convention est signée sur un an pour qu'elle corresponde aux mêmes échéances que le futur contrat Enfance Jeunesse. Pas d'autre remarque.

5. Tourisme : attribution du marché « réhabilitation de la via ferrata du Pas de l'échelle à Chalancon »

Le Vice-Président en charge des travaux expose :

La via ferrata du Pas de l'échelle à Chalancon est en service depuis 2005. En décembre 2012, un éboulement impactant le parcours contraint la CCD d'en fermer une partie. L'objectif du présent marché est la réouverture au public du parcours complet pour la période estivale de 2015.

Une consultation a été lancée le 9/12/2014 avec une date de remise des offres fixée au Jeudi 08/01/2015. Après analyse des offres au regard des critères suivants : prix : 60% et valeur technique : 40%, l'offre la mieux disante est celle de la société « CAN ».

Il vous est proposé de retenir l'offre de la société CAN pour un montant de 32 080.00 €HT et de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Vu le code des marchés publics,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- choisit l'offre de la société « CAN – Le Relut - 26270 MIRMANDE » pour un montant total de 32 080.00€ HT,
- autorise le Président à signer le marché
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

O.Fortin précise que l'offre de l'entreprise Techfun ne comportait pas de mémoire technique. Celui d'Altitude Protection n'était pas suffisamment détaillé. O.Fortin ajoute que la réalisation des travaux a pris du retard pour plusieurs raisons : la nécessité de conduire un diagnostic

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOIS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

géologique préalable, la confirmation du financement du département (décembre 2014) et l'organisation interne (absence de compétence sur la commande publique pendant 4 mois en 2014). Une subvention du Département de 19 000€ viendra financer ce projet.

6. Abattoir : étude prospective en vue de l'agrandissement de la chambre froide

Le Vice-Président en charge de l'Abattoir expose :

L'abattoir du Diois connaît, cette année, une forte croissance d'activité (+20% du tonnage) du fait principalement de l'installation d'une salle de découpe et transformation cliente sur la commune de Mornans (Troupéou). Ainsi, la chambre froide actuelle devient insuffisante. Son dimensionnement est conditionné à l'activité future et interroge le montant de redevance et l'organisation à terme de la SARL.

Une étude s'appuyant sur un travail collaboratif entre la CCD et la SARL Abattoir du Diois permettrait de réaliser cette prospective. Un devis a été demandé à la société SEFIAL, expérimentée en fonctionnement et bâtiment abattoir. Il vous est demandé de bien vouloir valider l'étude et le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT		
Etude	4000€	Conseil général « aide au conseil »	2000€	50%
		Région PSADER	1200€	30%
		Autofinancement CCD	800€	20%
	4000€		4000€	100%

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOIS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le devis de la société SEFIAL,
- valide le plan de financement ci-dessus
- autorise le Président à lancer la commande et déposer les dossiers de demandes de financement.
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pour B.Feuilaine, l'année 2015 doit permettre d'interroger le modèle économique, l'augmentation significative du tonnage, les nouveaux investissements. Pour lui, cette réflexion doit être globale et nécessite un accompagnement. L'étude doit faire prendre conscience de la nécessité d'augmenter la production de 3% par an. Le concept de départ qui était la proximité et la dimension de service public, doit rester gérable pour les délégataires. O.Tourreng estime que l'abattoir est limité dans le dimensionnement de la chambre froide et la salle de découpe est inadaptée. Pour A.Matheron, les investissements à venir devront nécessairement faire évoluer le fonctionnement. L'étude devra être bouclée avant l'été.

7. Personnel : Convention de partenariat CNFPT

Le Vice-Président en charge du personnel expose :

Pour ses besoins en formation, la Communauté des Communes fait appel le plus souvent possible au CNFPT auquel elle cotise. Toutefois, certaines actions de formation donnent lieu à contribution de la collectivité hors cotisation soit car l'inscrit ne cotise pas (élus, contrats aidés hors emploi d'avenir par ex) soit car l'action est spécifique (CACES, remises à niveau, logiciels bureautique...).

Dans ce cas, une convention entre le CNFPT et la collectivité est obligatoire car il y a échange de prestations avec contrepartie financière entre organismes publics.

Pour simplifier la procédure lorsque le cas se présente, le CNFPT propose de signer une convention cadre de participation financière.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise le Président à signer la convention cadre de participation financière avec le CNFPT**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas d'autre remarque.

8. Personnel : Mise à disposition d'un agent de la CCD à la Communauté des Communes du Val de Drôme

Le Grand Projet Régional Biovallée® s'est achevé en décembre 2014. Les communautés de communes du Val de Drôme et du Crestois - Pays de Saillans ont décidé de répondre à un nouvel appel à projets sur le thème de l'énergie. Pour leur permettre d'engager ce programme dans de bonnes conditions, la Communauté de Communes du Val de Drôme sollicite la mise à disposition d'un agent de la Communauté des Communes du Diois.

Afin d'amorcer la procédure et suppléer au départ de l'agent dans l'organisation de l'équipe de la CCD, il vous est demandé de valider le principe de cette mise à disposition, d'autoriser le Président à signer la convention avec la CCVD pour une durée d'un an et demi sur la totalité du temps de travail de l'agent et de lancer la procédure de remplacement pour la durée de la mise à disposition.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide le principe de cette mise à disposition,**
- **autorise le Président à signer la convention avec la CCVD pour une durée d'un an et demi sur la totalité du temps de travail de l'agent**
- **autorise le Président à lancer la procédure de remplacement pour la durée de la mise à disposition.**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

O.Tourenng précise que l'organigramme des services de la CCD a été revu en 4 pôles (urbanisme-développement-environnement-administratif). Il a été proposé à l'agent concerné par la fin de Biovallée®, la responsabilité du pôle « environnement et patrimoine » correspondant le mieux à son cadre d'emploi et ses compétences d'ingénieur. Ce dernier privilégie la voie d'une mise à disposition. L'agent ne demande pas non plus de mutation car la collectivité accueillante est sur un appel à projet non pérenne. A.Matheron demande donc aux membres du Bureau l'autorisation de travailler sur la convention de mise à disposition avec la CCVD sur une durée d'un an et demi et de lancer un recrutement pour assurer la responsabilité du pôle « environnement et patrimoine ».

9. Agriculture : appel à projet pour la mesure 7.63 : "Actions de sensibilisation environnementales : animation Natura 2000 et des projets agri-environnementaux et climatiques".

Le Vice-Président en charge de l'agriculture expose :

La candidature de la CCD au PAEC a été retenue lors du comité technique régional du 22 janvier 2015. Cette candidature concerne la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques avec les agriculteurs des groupements pastoraux et des zones Natura 2000.

Le 6 février 2015, l'appel à projet pour la mesure 7.63 "Actions de sensibilisation environnementales : animation Natura 2000 et des projets agri-environnementaux et climatiques" (fonds FEADER) a été publié. Il permet d'obtenir des subventions pour le financement de l'animation des PAEC et des zones Natura 2000 pour l'ensemble des opérateurs concernés sur le territoire du Diois. Il est fortement recommandé de présenter un dossier unique pour le territoire. La date limite de dépôt de candidature est fixée au 10 mars 2015.

Il vous est donc proposé :

- de valider le principe que la Communauté des Communes du Diois se positionne comme chef de file, monte et dépose une candidature à l'appel à projet pour la mesure 7.63. Le contenu détaillé (projet, plan de financement) fera l'objet d'une présentation et d'une délibération formalisée lors du bureau du 12 mars 2015.
- d'autoriser le Président à engager les démarches de dépôt de candidature et à signer les conventions de partenariat avec les autres opérateurs du territoire.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le principe que la Communauté des Communes du Diois se positionne comme chef de file, monte et dépose une candidature à l'appel à projet pour la mesure 7.63.
- autorise le Président à déposer la candidature et à signer les conventions de partenariat avec les autres opérateurs du territoire.
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

O.Tourenng précise que l'animation de certains sites Natura 2000 est portée par le PNRV ou directement par les communes. Pour les sites de Valdrôme et d'Aucelon, l'animation est portée directement par la DDT qui fait intervenir l'ONF comme pour la grotte des Sadoux. Cette

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

délibération concerne uniquement les sites gérés par le PNRV et les communes. Il est possible qu'en 2016, ce poste d'animation soit mutualisé à l'échelle de tous les sites (hors Sadoux). A.Matheron ajoute qu'un 3^{ème} site concerne la rivière Drôme, dont le document d'objectifs est en cours d'élaboration par la DDT. La difficulté réside dans le manque d'anticipation des services instructeurs qui nécessite de réagir très rapidement sur ce type de dossier. A ce jour, les dossiers d'animation PAEC sont conditionnés à un dépôt de dossier Natura 2000. Le financement est assuré à 100%.

B. QUESTIONS DIVERSES

Agence de l'Eau

A.Matheron informe qu'il a rencontré plusieurs fois l'Agence de l'Eau avec les services du Département. Il annonce que l'Agence de l'Eau a accepté de revenir sur sa position si une réflexion globale sur le territoire avec un accompagnement du Département se mettait en place. Sur les réseaux d'eau potable, l'appel à projet de l'Agence de l'Eau propose des aides à hauteur de 50 % sur les études et sur certains travaux (10% en réhabilitation, 50% sur lampes ou filtres). Il espère qu'une discussion s'engage sur la possibilité d'échelonner les travaux. A.Matheron préconise de demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. A.Vivenzio demande si le Département pourrait aider les communes à financer le renouvellement des conduites vétustes.

Ozone

O.Luquet indique que de nombreuses communes sont en panne d'Ozone (ex Numéo). Les responsables n'investissent plus sur leurs relais en raison de la venue de la fibre prochainement. H.Rasclard et G.Soztak ont été interpellés mais ils n'ont pas de solution pour le moment. Elle demande comment l'intercommunalité peut se positionner. D.Fernandez indique que ce problème est aussi drômois et ardéchois et concerne aussi les portables et Orange. A.Roiseux explique que les réseaux sont indisponibles très souvent sur sa commune avec Bouygues qui n'investit plus non plus sur ses relais.

Les points ayant été tous abordés, la séance est levée à 17h25.

**Le prochain bureau aura lieu le jeudi 12 mars 2015
(à 16h, avant le conseil à l'ESAT de Recoubeau).**

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT